Image not found or type unknown

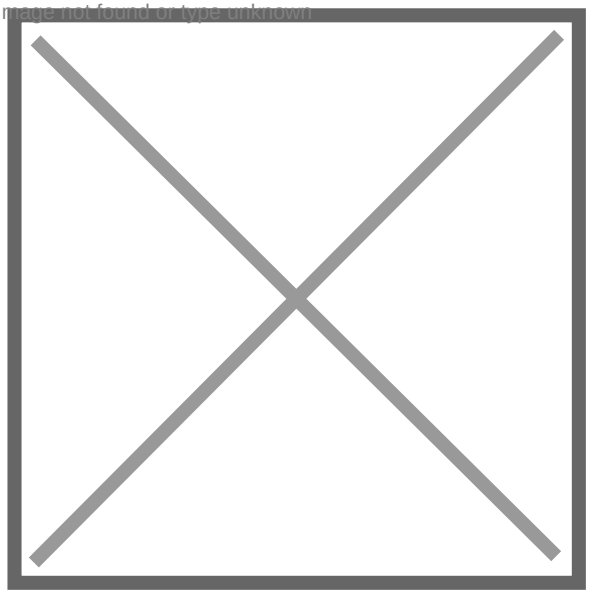

Limite entre information et diffamation ?

Par **Mric**, le **01/08/2008** à **16:52**

Bonjour,

j'ai un site qui traite de la race de chien Jack Russell.
Bien souvent des nouveaux membres posent la question pour connaître les meilleurs élevages, et demander des informations sur tels ou tels élevages.

Les membres plus anciens, ont souvent eux affaires à ces éleveurs, et parfois n'hésitent pas à leur rentrer un peu dedans du type : "C'est une usine à chien", "les chiens sont vendus avant le sevrage", etc ...

Le site commençant à grossir, je me retrouve souvent en tête des moteurs de recherche sur les noms de ces élevages.

Je viens aujourd'hui de recevoir un courrier d'un avocat (Belge) qui me parle d'un sujet dont les membres n'y vont pas de main morte, mais en plus des gens exterieurs ce sont inscrits pour en rajouter des couches (preuve que l'élevage est nickel .....)
Il me demande de l'enlever, bien entendu, cependant ça m'ennuie de devoir faire de la non-information et ne pas pouvoir laisser les membres s'exprimaient dans ce cadre,

merci de bien vouloir m'aider,
je reste à votre disposition pour vous donner tous les élèments sur cette affaire,
Mric
http://www.jackclub.net

Par **Admin**, le **04/08/2008** à **19:30**

Salut, j'ai eu le même problème ici avec une boite web, en droit français tu ne peux rien faire, tu risque pas grand chose, éventuellement les frais de justice du Mr. Mais s'ils veulent absolument tu as l'obligation légale de supprimer ces messages, tu peux toujours faire courir un peu et voir s'ils insistent !! A mon avis s'ils ont les moyens financier ils n'hésiterons pas !!

Bienvenue en France !!

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés